

*Développement  
économique, Innovation  
et Exportation*

Québec 

**EXEMPLE D'ENTENTE  
AVEC UN DISTRIBUTEUR  
AU DÉTAIL**

**Développement  
économique  
et régional**

**Québec** 

**Direction du développement des entreprises et des affaires**

Préparé par Benoît Tremblay avec la collaboration  
de Gaétan Lavoie, Pierre Léveillé et Jean Fauteux  
Conseillers en gestion

Nous tenons à remercier M<sup>e</sup> Chantal Tremblay  
et M<sup>e</sup> Charles Bertrand de l'Étude Pépin, Létourneau, avocats,  
pour leur collaboration et leur supervision  
concernant les aide-mémoire et les ententes

Publié par la Direction des communications : août 1997

Réédité par la Direction des communications et des services à la clientèle : avril 2003

Révisé : novembre 1997

Réimprimé : mai 2001

Actualisé : octobre 2003

Numéro de document : 1572

Toute reproduction de ce document est autorisée avec la mention de la source

L'emploi du genre masculin pour désigner des personnes, des titres et des fonctions se fait sans discrimination et n'a pour but que de faciliter la lecture du texte.

## **AVANT-PROPOS**

Le modèle d'entente avec un distributeur au détail s'applique dans les cas où l'entreprise, pour distribuer ses produits, veut recourir à des représentants autonomes. Par exemple, ce type d'entente est approprié pour l'industrie de la transformation du lait, les laiteries et les boulangeries. Pour ce genre d'entreprises, les distributeurs autonomes livreront les produits aux détaillants mais aussi, dans la majorité des cas, directement aux consommateurs pour un territoire donné.

Ce modèle d'entente se veut d'être un complément à l'outil de gestion qui permet de déterminer le meilleur entre un agent, un distributeur ou un détaillant intitulé « Le processus de sélection d'un agent, d'un distributeur ou d'un détaillant ».

Le modèle d'entente a été rédigé sans tenir compte d'une situation réelle et dans le but de fournir un exemple de certains éléments contenus dans les aide-mémoire. Votre conseiller juridique en matière commerciale est la personne toute indiquée pour vous guider et préparer une entente conforme aux besoins et intentions spécifiques des parties contractantes.

Pour plus d'information sur les différents exemples d'entente, veuillez consulter les « Outils de gestion » suivants :

- Exemple d'entente avec un agent manufacturier;
- Exemple d'entente avec un distributeur à l'exportation.

et Le Barreau de Montréal – Service de références :

Palais de justice de Montréal  
1, rue Notre-Dame Est, 9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 1B6  
Tél. : (514) 866-2490

Mise en garde

**Ce texte vous est fourni comme modèle de base à la négociation d'une entente avec un distributeur au détail, mais ne peut en aucun cas remplacer votre conseiller juridique quant à la rédaction finale du contrat ou de l'entente que conclura votre entreprise.**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. TITRE DE L'ACTE .....</b>	<b>5</b>
<b>2. DÉSIGNATION DES PARTIES .....</b>	<b>5</b>
<b>3. OBJET DE L'ENTENTE.....</b>	<b>6</b>
<b>4. TERME ET RENOUVELLEMENT .....</b>	<b>6</b>
<b>5. TERRITOIRE CONTRACTUEL.....</b>	<b>6</b>
5.1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE .....	6
<b>6. DROITS ET OBLIGATIONS DU FABRICANT.....</b>	<b>6</b>
6.1 PRODUITS .....	6
6.2 PRIX.....	7
6.3 IDENTIFICATION DU VÉHICULE DU DISTRIBUTEUR .....	7
6.4 DROIT DE RÉSERVE DE DISTRIBUTION.....	7
6.5 FORMATION .....	7
6.6 REMBOURSEMENT DE DÉPENSES .....	7
<b>7. DROITS ET OBLIGATIONS DU DISTRIBUTEUR.....</b>	<b>8</b>
7.1 PRODUITS .....	8
7.2 VÉHICULE DU DISTRIBUTEUR .....	8
7.3 QUOTA DE VENTES.....	8
7.4 PRÉVISION DES VENTES .....	8
7.5 DIRECTIVES DE VENTES ET D'ADMINISTRATION.....	8
7.6 ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE.....	9
7.7 ENGAGEMENT DE NON-DIVULGATION ET DE CONFIDENTIALITÉ.....	9
7.8 ENGAGEMENT DE NON-SOLLICITATION.....	10
<b>8. TERME DE PAIEMENT .....</b>	<b>10</b>
<b>9. DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....</b>	<b>10</b>
9.1 RÉSILIATION .....	10
9.2 DÉCÈS DU DISTRIBUTEUR.....	11
9.3 MALADIE DU DISTRIBUTEUR.....	11
9.4 FAILLITE DU DISTRIBUTEUR .....	11
<b>10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ .....</b>	<b>11</b>
<b>11. LOI D'APPLICATION.....</b>	<b>12</b>
<b>12. SIGNATURE OFFICIELLE DU DOCUMENT .....</b>	<b>12</b>

**1. TITRE DE L'ACTE**

Entente avec un **DISTRIBUTEUR** au détail.

**2. DÉSIGNATION DES PARTIES**

**ENTRE**

\_\_\_\_\_, corporation ou société  
légalement constituée en vertu de \_\_\_\_\_, ayant son siège social au \_  
\_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_,  
\_\_\_\_\_, district de \_\_\_\_\_, et dûment  
représentée aux fins des présentes par M. ou M<sup>me</sup> \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Ci après appelée :

« **FABRICANT** »

ET :

(nom) \_\_\_\_\_, (profession) \_\_\_\_\_,  
résidant et domicilié au \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_, district de \_\_\_\_\_

OU

\_\_\_\_\_, corporation ou société légalement constituée en  
vertu de \_\_\_\_\_, ayant son siège social au \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_,  
district de \_\_\_\_\_, et dûment représentée aux fins  
des présentes par M. ou M<sup>me</sup> \_\_\_\_\_

Ci-après appelée :

« **DISTRIBUTEUR** »

Les parties conviennent comme suit :

### 3. OBJET DE L'ENTENTE

Le **FABRICANT** accorde au **DISTRIBUTEUR** qui accepte les droits de vente et de distribution de ses produits, dans les limites du territoire contractuel ci-après décrit, selon les termes et les conditions stipulés dans la présente entente.

### 4. TERME ET RENOUELEMENT

La présente entente est d'une durée de 12 mois de la date de la signature. Elle est renouvelable et renégociable dans les 60 jours avant la fin de la présente entente.

### 5. TERRITOIRE CONTRACTUEL

La présente entente réserve au **DISTRIBUTEUR** les droits de vente et de distribution dans les limites territoriales suivantes :

#### 5.1 Description du territoire

---

---

---

Autres particularités du territoire, s'il y a lieu \_\_\_\_\_

---

---

### 6. DROITS ET OBLIGATIONS DU FABRICANT

#### 6.1 Produits

À la signature de la présente entente le **FABRICANT** s'engage à fournir au **DISTRIBUTEUR** les listes complètes des produits autorisés à être vendus indiquant les formats et les quantités, ainsi que la liste des prix d'achat et de vente des produits.

## 6.2 Prix

Le **FABRICANT** se réserve le droit d'établir une structure de prix de détail suggérés et de prix aux détaillants.

## 6.3 Identification du véhicule du distributeur

Le **FABRICANT** autorise le **DISTRIBUTEUR** à faire inscrire sur son camion, selon les standards reconnus, le nom et le sigle du **FABRICANT**, mais le **DISTRIBUTEUR** en assumera les frais. Cependant, le nom du **DISTRIBUTEUR** devra apparaître sur les portes avant du camion, en sa qualité de propriétaire du véhicule.

## 6.4 Droit de réserve de distribution

Nonobstant toute autre clause contenue dans la présente entente, le **FABRICANT** se réserve le droit de servir tout client dans le territoire contractuel :

- a) lorsque la distribution est faite à un entrepôt central d'un client, pour le propre compte du client;
- b) lorsqu'il s'agit d'approvisionner des chaînes, des regroupements, des associations ou autres dont la politique d'achat est centralisée;
- c) dans tous les cas où le **DISTRIBUTEUR** n'accepte pas ou est incapable de vendre au client aux conditions exigées par le client.

## 6.5 Formation

Suite à la signature de l'entente, le **FABRICANT** offre au **DISTRIBUTEUR** une semaine de formation à son usine.

## 6.6 Remboursement de dépenses

Il est expressément convenu entre les parties que le **FABRICANT** n'effectuera aucun remboursement de dépenses encourues par le **DISTRIBUTEUR**, sauf si le **FABRICANT** les a préalablement autorisées.



## **7. DROITS ET OBLIGATIONS DU DISTRIBUTEUR**

### **7.1 Produits**

Le **DISTRIBUTEUR** s'engage à vendre et à distribuer, dans les limites du territoire contractuel ci-haut décrit, uniquement les produits autorisés par le **FABRICANT**.

### **7.2 Véhicule du DISTRIBUTEUR**

Dans les 30 jours de la signature de l'entente, à défaut d'avoir déjà l'équipement requis, le **DISTRIBUTEUR** s'engage à acheter ou à louer un camion généralement utilisé pour ce type de vente et à en assumer le coût. Ledit camion devra être aux couleurs spécifiées par le **FABRICANT**, être toujours propre et bien entretenu. Toutes les dépenses d'entretien et d'utilisation du camion sont aux frais du **FABRICANT**.

### **7.3 Quota de ventes**

Le **DISTRIBUTEUR** s'engage à respecter son quota annuel de ventes tel qu'il a été négocié et signé entre les parties à la signature de l'entente.

### **7.4 Prévision des ventes**

À la signature de l'entente, le **DISTRIBUTEUR** s'engage à fournir ses prévisions de ventes au **FABRICANT**. Le **DISTRIBUTEUR** s'engage à fournir au **FABRICANT** de façon hebdomadaire ses rapports journaliers de ventes.

### **7.5 Directives de ventes et d'administration**

Le **DISTRIBUTEUR** s'engage à se soumettre aux directives de ventes et d'administration écrites du **FABRICANT** remises à la signature de l'entente.

## 7.6 Engagement de non-concurrence

Durant toute la période où la présente entente est en vigueur entre les parties, et pendant une période d'un an après la terminaison de l'entente, le **DISTRIBUTEUR** s'engage à ne pas vendre ou distribuer dans les limites du territoire contractuel ci-haut décrit, des produits entrant directement ou indirectement en concurrence avec les produits autorisés par le **FABRICANT**. Advenant que le **DISTRIBUTEUR** ne respecte pas cet engagement de non-concurrence et sans restreindre les autres droits et recours dont il dispose, le **FABRICANT** se réserve le droit de réclamer la somme globale de \_\_\_\_\_ \$ à titre de compensation pour les dommages subis.

## 7.7 Engagement de non-divulgation et de confidentialité

Le **DISTRIBUTEUR** s'engage et s'oblige pendant la durée et à l'expiration de la présente entente, à ne pas utiliser à ses propres fins, ni divulguer pour le bénéfice de toute autre personne, société, association ou compagnie, toute information ou tout renseignement concernant :

- i) le nom des clients du **FABRICANT**; ou
- ii) le type de relations commerciales existant entre le **FABRICANT** et des clients; ou
- iii) les secrets commerciaux, le savoir-faire, les recherches, les inventions, les améliorations ou les projets du **FABRICANT**; ou
- iv) les plans de développements futurs ou services futurs du **FABRICANT**; ou
- v) le processus de formation des **DISTRIBUTEURS**; ou
- vi) les aides techniques du **FABRICANT**; ou
- vii) toute question de nature commerciale, notamment les revenus, les coûts des services, les profits et les marchés du **FABRICANT**; ou
- viii) toute information ou tout renseignement analogue de nature confidentielle qui n'est pas divulgué publiquement et dont le **DISTRIBUTEUR** a eu personnellement connaissance ou qui lui a été communiqué dans le cadre de ses relations avec le **FABRICANT**.

Au surplus, tout document, notamment les dossiers, les lettres, les listes de clients et les plans relatifs aux informations et aux renseignements susmentionnés, appartiennent exclusivement au **FABRICANT**.

Le **DISTRIBUTEUR** s'engage et s'oblige à ne pas obtenir copie de ces documents de quelque façon que ce soit, à compter de la date de la terminaison de la présente entente. De même, le **DISTRIBUTEUR** s'engage et s'oblige à remettre, au jour de la terminaison de la présente entente, toute copie de documents qui sont en sa possession.

## 7.8 Engagement de non-sollicitation

Le **DISTRIBUTEUR** s'engage et s'oblige à ne pas solliciter directement ou indirectement, personnellement ou par l'entremise d'un tiers, que ce dernier soit une personne, une association, une société ou une compagnie, un ou des clients du **FABRICANT** pour tous services ou affaires concurrentielles, pendant une période d'un an, du jour de la terminaison de la présente entente.

Advenant que le **DISTRIBUTEUR** ne respecte pas cet engagement de non-sollicitation, et sans restreindre les autres droits et recours dont il dispose, le **FABRICANT** se réserve le droit de réclamer une pénalité équivalente à \_\_\_\_\_ par client à titre de compensation pour les dommages subis.

## 8. TERME DE PAIEMENT

Tous les achats faits par le **DISTRIBUTEUR** seront payables comptant ou au moyen d'un chèque dans les sept jours de la date de la facture du **FABRICANT**.

## 9. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### 9.1 Résiliation

Le **FABRICANT** se réserve le droit de résilier la présente entente dans les 60 jours suivant la signature de cette dernière s'il juge que le distributeur ne répond pas à ses exigences. Le **DISTRIBUTEUR** peut également résilier cette entente dans les 60 jours suivant la signature de la présente entente s'il juge ne pas être en mesure de répondre à ses obligations.

Le **FABRICANT** se réserve également le droit de résilier la présente entente si le **DISTRIBUTEUR** ne respecte pas les limites du territoire contractuel.

## 9.2 Décès du DISTRIBUTEUR

Advenant le décès du **DISTRIBUTEUR** ou de l'actionnaire, s'il s'agit d'une compagnie à propriétaire unique, la présente entente prendra fin immédiatement, sans porter atteinte au droit du **FABRICANT** de se faire payer par les successeurs, les représentants légaux ou les ayants droit du **DISTRIBUTEUR**, toute somme qui pourrait alors être due au **FABRICANT**.

## 9.3 Maladie du DISTRIBUTEUR

Advenant l'interruption du service par le **DISTRIBUTEUR** pour cause de maladie et ce, pour une période de 30 jours l'empêchant de remplir ses obligations, la présente entente prendra fin, sans porter atteinte au droit du **FABRICANT** de se faire payer par le **DISTRIBUTEUR** toute somme qui pourrait lui être due.

## 9.4 Faillite du DISTRIBUTEUR

Advenant la faillite, l'insolvabilité, la mise sous séquestre, ou la liquidation volontaire ou forcée du **DISTRIBUTEUR**, la présente entente prendra fin sans porter atteinte au droit du **FABRICANT** de se faire payer de toute somme qui pourrait lui être due.

## 10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le **FABRICANT** ne peut être tenue responsable des pertes de profits subies par le **DISTRIBUTEUR** dans le cas de forces majeures.

**11. LOI D'APPLICATION**

La présente entente sera régie et interprétée selon les lois en vigueur dans la province de Québec.

**12. SIGNATURE OFFICIELLE DU DOCUMENT**

**EN FOI DE QUOI LES PARTIES AUX PRÉSENTES ONT SIGNÉ**

À \_\_\_\_\_

Ce \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Le **FABRICANT**

\_\_\_\_\_  
Le **DISTRIBUTEUR**